

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Dany Bordeleau (membre no 122967) dans le domaine de la mécanique du bâtiment.

L'ingénieur Bordeleau dont le domicile professionnel est situé à Sorel-Tracy, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 22 novembre 2010. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

